

ANR du Var

amitié, solidarité



Passation de pouvoir à l'ANR 83

Après 6 années consacrées à l'ANR 83, notre trésorière Jeannine VECHIN a décidé de passer la main. C'est un poste stratégique qui ne peut rester vacant au sein de l'Association. Les appels à candidature auprès de nos adhérents n'ont donné aucun résultat.

En tant que Vice-Présidente, j'ai décidé de reprendre le flambeau. La tâche ne sera pas facile. Jeannine m'a assurée de son aide, Je peux également compter sur l'assistance du Siègne.

Cette fonction demande beaucoup de rigueur, il me faut la concilier avec ma vie de famille. J'espère être à la hauteur du défi que je me suis fixé.

Je ferai le maximum pour vous satisfaire.

Mme AVENARD-SANTERRE
Marie Thérèse

le mot du Président

Désolant et démotivant

Nous n'étions que 68 participants à la réunion de notre AD 2017.

Je l'ai regretté car l'ambiance était très amicale, beaucoup d'entre nous se sont retrouvés avec plaisir.

La solidarité ne doit pas être un vain mot alors que nous vivons une période particulièrement difficile où l'isolement nous sera dommageable.

Vous trouverez dans les pages de notre bulletin les résumés du compte rendu de notre Assemblée Départementale et un appel à volontariat, venez nous rejoindre, nous avons besoin de vous pour développer notre association .

Il nous faut aussi, impérativement, accroître le nombre de nos adhérents, je vous rappelle donc qu'il nous est possible d'accueillir des retraités "membres associés" qui n'ont pas travaillé dans nos anciennes entreprises, qu'ils peuvent, par ce biais, adhérer à notre mutuelle vie et participer aux animations que nous organisons. Voici les vacances, je vous souhaite d'en profiter au maximum.

Tel 04 94 46 22 50 - 06 87 12 52 96

Jean Marie Roussel



BUREAU ET DU COMITE DE L'ANR-VAR

LES MEMBRES DU BUREAU (7)

PRESIDENT	Mr Jean Marie ROUSSEL
PRESIDENTE D'HONNEUR	
RESPONSABLE D'ANIMATION SUR ST RAPHAEL	Mme Jeanne GUITTET
VICE PRESIDENTE	
CORRESPONDANTE DE L'AMICALE VIE	Mme Annie HEYSE
RESPONSABLE VOYAGES SUR TOULON	
TRESORIERE	Mme MarieThérèse AVENARD
TRESORIERE ADJOINTE	Mme Jeannine VECHIN
RESPONSABLE EDITIONS BULLETINS	Mr Jacques LEFÈVRE
MISE A JOUR DU SITE DU GROUPE	
SECRETAIRE	Mme Liliane LEMAIRE

LES MEMBRES DU COMITE (4)

Mme Denise ALTIERI
Mr Bernard BROCHARD
Mme Lilette ROUSSEL
Mme Annick TIRAN

ces informations, vous intéressent...

Le **crédit d'impôt** dont bénéficient les personnes employant un salarié à domicile est désormais ouvert à tous. Il s'applique pour toutes les dépenses supportées depuis janvier 2017, alors que jusqu'à présent les personnes qui étaient peu ou pas imposées ne profitaient pas de cet avantage.

Ménage, [garde d'enfants](#), petits travaux de jardinage ou de [bricolage](#)... Tous les Français ayant recours à un salarié à domicile pour effectuer ces différentes tâches bénéficient désormais d'un crédit d'impôt de 50 % des dépenses engagées. Grâce à ce mécanisme, si le contribuable n'est pas ou peu imposable, la somme de ce crédit d'impôt qui excède l'impôt dû lui est remboursée.

Auparavant, cet avantage fiscal était réservé aux actifs. De leur côté, ceux qui ne satisfaisaient pas à ces conditions, les seniors pas ou peu imposables notamment, ne bénéficiaient pas d'un crédit d'impôt, mais d'une simple réduction d'impôts. En conséquence, si le montant des dépenses dépassait celui de l'impôt dû, rien ne leur était remboursé.

Campagne double : Félix Vézier nous signale que le délai de réponse des services de Pau (état des services effectués) est très long (actuellement supérieur à 6 mois). Aussi les groupes et requérants doivent-ils être patients.

Les points à vérifier dans le contrat d'admission d'une maison de retraite

- Les prestations assurées
- La facturation en cas d'absence
- Les conditions de visite et de sortie
- Le système de suivi et d'assistance
- Les conditions de résiliation du contrat

Les prestations obligatoires incluses dans le tarif hébergement

- L'administration générale
- Accueil hôtelier
- La restauration
- Le blanchissage
- L'animation et la vie sociale

Il n'est plus possible d'entrer en établissement contre son gré

Compte rendu de l'Assemblée Départementale

Je veux d'abord remercier les adhérents présents, les représentants des différents groupes de l'ANR et des associations qui participent à cette assemblée, cette assemblée devait être le jour de notre rassemblement, mais, il me faut constater que nos adhérents se font rares.

Après avoir présenté les excuses de Mme A BARDE, de Mrs B LAPUERTA, J-C BERTRAND et de Mme F REYNES, nous avons comme de coutume commencé cette AD en réservant quelques instants au souvenir de ceux qui nous ont quitté.

Nos préoccupations

Le nombre d'adhérents qui compose notre association en fait sa force, il permet à l'ANR d'être reconnue et écoutée.

Nous devons nous défendre et nous mobiliser.

Je remercie les membres de notre comité, ils sont une douzaine à votre service, nous souhaiterions pouvoir étendre nos activités mais il nous faut pour cela élargir ce comité et accueillir ceux qui d'entre vous se porteront volontaires pour nous aider.

Notre bureau fonctionne mais il ne gère que les activités que l'on peut considérer de "courantes"

Nous manquons d'activités, il nous reste toujours à trouver un responsable pour représenter notre bureau sur DRAGUIGNAN et trouver quelques adhérents pour visiter nos membres en difficulté. J'ai à ce sujet demandé à Mme LE GOFF de bien vouloir nous parler de "MONALISA" ce n'est pas un terme barbare, il rentre dans ce que nous devons considérer comme une de nos activités principales puisqu'il s'agit de la MOBILISATION NATIONALE contre L'isolement des personnes âgées.

Ces prochaines années verront la mise en place des CDCA (Conseil Départemental à la Citoyenneté et à l'Autonomie) qui remplaceront les CODERPA (les conseils de représentation des personnes âgées) qui siégeaient auprès des conseils départementaux. Le Var n'était pas représenté et son "Coderpa" ne s'était pas réuni depuis trois années.

Nous avons des contacts avec l'association du pôle des retraités de notre département qui pourra nous y représenter, je laisserai la déléguée de notre siège développer cette préoccupation.

Quelques rappels

J'insiste sur le règlement des cotisations qui doit être fait avant la fin du premier trimestre, c'est à cette date que nous arrêtons nos choix et notre programme (ex : le colis de Noël et la radiation des adhérents qui n'ont pas payé leur cotisation les deux années antérieures) . Notre dernier bulletin vous le rappelle

Le chèque de règlement des cotisations (11-20-27 ou 31€) doit être établi à l'ordre de l'ANR 83 et envoyé à notre trésorière Mme AVENARD (Voir en 1ère page)

Je vous rappelle que nous pouvons accueillir des adhérents "membres associés" qui n'ont pas travaillé pour nos deux entreprises et que cette ouverture ne doit pas être négligée, elle représente une évolution qui permettra de nous maintenir et d'être un jour considéré comme association reconnue d'intérêt général

Nous avons, depuis un an, pris contact avec d'autres associations afin de pouvoir leur proposer nos sorties et en retour vous informer des leurs par le biais des ANR INFO-VAR que je vous transmets

Nous voudrions aussi créer un fichier des adhérents qui souhaiteraient participer aux sorties et voyages que nous proposons . Faites vous connaître par Tel ou par Mail .

Ne pas pouvoir vous contacter rapidement, nous empêche de faire suivre les propositions qui nous sont faites et nous n'avons pas la possibilité d'envoyer un courrier à chacun de nos adhérents; Il nous faut donc les "cibler" à l'aide de ce fichier.

Je dois encore vous faire part de la confusion qui consiste à utiliser le bulletin d'adhésion, à la voix de l'ANR figurant dans ce journal, pour régler votre cotisation, ce bulletin est souvent envoyé au siège qui nous le retransmets mais il serait bien d'éviter ces "Allers et Retours" vos courriers doivent nous être envoyés.

Pour conclure

Votre bureau restera fidèle à ses engagements, nous aurons des choix et des priorités à définir, nous chercherons à préserver nos actions sociales et prospecterons les retraités connus pour augmenter le nombre de nos adhérents mais **il faut que vous nous aidiez.**

Jean Marie Roussel

Principales activités du groupe durant l'année 2016

27 mails ont été échangés avec les retraités intéressés par l'offre orange, nous n'avons eu aucun retour sur les résultats de leur démarche, ce qui est fort dommage.

Concernant la parité 2014 : 2 dossiers ont été traités et suivis

Pour la gratuité de l'abonnement téléphonique d'orange : aucune demande ne nous est parvenue
L'offre mobile de la poste existant depuis 2015 : pas de demande à notre connaissance.

REUNIONS

Les réunions du bureau avec les membres du comité ont eu lieu le : 25/02/2016 : réunion du comité, le 01/09/2016 : réunion du bureau et le 07/11/2016 : réunion du comité

Les réunions en dehors du comité : nous avons assisté à celles des retraités de la gendarmerie, de la police, des officiers mariniers, et de la fédération générale des retraités et de la mutuelle générale

Le 28/04/2016 a eu lieu l'assemblée générale de notre département, nous avons réuni 83 participants chaque adhérent en a reçu le compte rendu, qui figure également sur notre site internet anr83.fr

Nous avons également assisté aux réunions des autres départements de la région PACA (le 04-05-06-13-84) celle de la région paca était organisée en 2016 par le groupe des bouches du Rhône.

NOËL

En 2016, comme les années précédentes, nous avons distribué des colis de Noël aux adhérents âgés de 86 ans et plus à jour de leur cotisation, 105 en ont bénéficié dont 97 en individuels et 8 en couples la distribution de 70 colis a été assurée par les membres du bureau.

LES ACTIONS DU GROUPE

Dans le cadre des actions sociales 244 heures y ont été consacrées et 1683 kms parcourus par l'ensemble des membres du comité

18 mails collectifs ont été envoyés pour des informations diverses, 414 communications téléphoniques échangées, 2509 heures passées pour le fonctionnement du groupe et plus de 2000 mails échangés ce qui représente 431 heures passées sur internet.

Nous avons répondu comme chaque année au siège de l'ANR à l'enquête sociale concernant les activités de l'ensemble des groupes de l'association.

2 permanences se sont tenues chaque mois à St Raphaël

Merci de votre écoute et de votre attention

Liliane LEMAIRE

Ne broyez pas du noir, mangez en

Le riz, le pain, les lentilles le soja les haricots noirs, sont foncés au naturel ils débordent de vertu, ces produits présentent un goût atypique et plus prononcé que leurs équivalents clairs.

Les amateurs d'aliments noirs cherchent à se démarquer pour prouver qu'ils sont branchés mais ils apprécient le principal atout de ces plats qui réside dans leurs apports nutritionnels.

Le riz noir est riche en protéines, en phosphore, en magnésium ; les céréales elles sont riches en fibres et oligo éléments leur couleur noire prouve qu'elles sont complètes les fibres et minéraux qu'elles contiennent garantissent un bon transit ; les légumineuses possèdent des propriétés nutritionnelles bonnes pour la santé par leur forte teneur en zinc, magnésium ,fer, calcium etc..

En souhaitant que ces quelques informations sur la nourriture noire puissent soulever votre enthousiasme et vous encouragent à la consommation

Liliane LEMAIRE

ADHERER AU CLUB DES OPTIMISTES

Suite à des études menées par des chercheurs 80% de la population serait optimiste, les personnes accorderaient en moyenne 50% plus d'importance aux bonnes nouvelles qu'aux mauvaises.

C'est « **le biais d'optimisme** »

L'addiction aux jeux pourrait amener une insensibilité à l'échec, alors que les gains prennent une importance, ouvrons les yeux sur nous-mêmes et sur ce qui nous entoure, les fumeurs par exemple sont convaincus que le cancer des poumons ne les concernera pas, jouer aux jeux de loterie amène l'espoir de toucher le gros lot c'est se bercer d'illusions, du réalisme il en faut mais inutile de se torturer devant la télévision quand elle nous révèle des événements angoissants.

En conclusion envisager l'avenir avec confiance, mais ne pas vivre dans l'illusion, trouver juste la valeur entre espoir et réalisme et ça je suis convaincue que nous les retraités nous savons l'appliquer.

ASSEMBLEE GENERALE 2017 RAPPORT FINANCIER

Les charges s'élèvent à : **9918€** et les produits à **11051€** soit un Excédent de **1131€**

Pour les charges :

- fournitures de bureau 556€
- Les bulletins 203€.
- déplacements et missions 2930€
- frais de l' A D 2953€
- frais postaux 1074€
- Solidarité 1805€

Pour les produits :

- part de la cotisation 4644€
- subvention de la poste 2920€

Nous remercions tous les adhérents qui par leurs dons soutiennent le groupe ils s'élèvent à **814€**.

La situation des adhérents: au 31/12/2016 nous étions **652**. Au cours de l'année nous avons eu **17** démissions, **12** DCD et **67** radiés pour non-paiement de cotisation. Nous avons eu **10** nouveaux adhérents.

Rappels: -vos cotisations doivent arriver au cours du 1^{er} trimestre

-les reçus fiscaux ne sont plus délivrés.

- il n'y a pas d'appel de fonds individuels vous trouvez les tarifs de vos cotisations dans le bulletin qui vous est envoyé.

Je vous informe que je quitte le poste de trésorière. C'est Marie Thérèse AVENARD qui va prendre ma suite.

Jeannine Vechin.

COMPTE RENDU 2016 DE L'AMICALE VIE

coordonnées de votre ambassadrice

Mme Annie HEYSE
Tel : 04 94 87 27 12
Email : annie.heyse@hotmail.fr

Rappel :

L'Amicale vie existe depuis 55ans (1962)

Quelques données :

- 01/04/1963 Création du contrat groupe avec notre partenaire CNP
 - 31/12/2016 L'AMV rassemble 11770 adhérents avec une moyenne d'âge de 76 ans et 40 millions d'€ de capital garanti
 - L'AMV est certifiée "ORIAN" pour la troisième année consécutive
 - 13100€ ont été versés par le fond social aux adhérents en difficulté (pour bénéficier de cette aide il faut avoir adhéré depuis plus de deux ans)
 - 386 adhérents ANR sont venus renforcer l'AMV en 2016
- ADHERER A L'AMV

2 Conditions sont à remplir

- Etre âgé de moins de 76 ans
- Etre adhérent à l'ANR
- Pas d'examen médical si vous avez moins de 71 ans
- Un questionnaire à remplir si vous avez entre 71 et 76 ans
- Il n'y a pas de frais de dossier et la cotisation reste fixe
- Le capital garanti est de 800 à 8000€, il est doublé en cas d'accident et triplé en cas d'accident de la circulation, versé 48 heures après réception des documents
- la cotisation peut être payé en 2 fois
- Il est exclus des droits de succession et de taxe

L'AMV de notre département :

Vous êtes 77 inscrits au 31/12/2016, trois d'entre nous, décédés en 2016, ont perçu le capital pour lequel ils avaient cotisé.

Nous lancerons en 2017 une opération de relance pour développer le nombre de nos adhérents, en espérant un recrutement de cinq à dix adhérents parmi ceux qui répondront aux conditions exigées.

voyage des adhérents de FREJUS-ST RAPHAEL

Nous étions 17 personnes à prendre l'avion à Nice.

Le 2 avril pour une croisière sur le Rhin romantique : départ de Strasbourg jusqu'à Amsterdam avec escales à Rudesheim, Cologne, le Parc de Keukenhof et, bien sûr Amsterdam.

Nous avons bénéficié d'un beau temps frais mais très agréable.

A bientôt peut-être pour un prochain voyage

Jeanne GUITTET

